

MUZIONI
CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU

- **DIPUSITATA DA** : **LUIGGI DELOGU**
U GRUPPU « Custruimu l'avvene »
- **UGHJETTU** : ***MOTION DE SOUTIEN AUX BACHELIERS BRETONS***
-

VU l'art.26 et l'art.27 du pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté par l'Organisation des Nations Unies, signé par la France en 1966 puis ratifié en 1980 ;

VU la signature de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires par la France le 7 mai 1999 ;

CONSIDERANT la langue bretonne comme faisant partie intégrante de l'identité du peuple breton ;

CONSIDERANT la possibilité donnée à des bacheliers basques de passer des épreuves dans leur langue natale au sein du rectorat de Bordeaux ;

CONSIDERANT la rédaction de 15 copies en langue bretonne pour la matière « Mathématiques » durant l'épreuve du Baccalauréat ;

CONSIDERANT la possibilité de corriger ces copies grâce à un nombre de locuteurs bretons suffisant au sein des correcteurs de l'Académie de Rennes ;

CONSIDERANT la non prise en compte des parties rédigées en breton par le rectorat ;

CONSIDERANT que la ratification de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires par la France n'est toujours pas accomplie ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

EXPRIME un soutien entier et fraternel à destination des lycéens ayant rédigés leurs copies en langue bretonne ;

CONDAMNE les instructions exprimées par l'Académie de Rennes à l'encontre des correcteurs ;

CONDAMNE la position jacobine et répressive de l'Etat français vis-à-vis des langues régionales et minoritaires allant à l'encontre des Droits universels et inaliénables des Hommes ;

DEMANDE au ministère de l'Education Nationale de permettre une dérogation afin que les copies rédigées en langue bretonne par ces 15 lycéens puissent être corrigées de manière équitable vis-à-vis d'une copie rédigée en langue française ;

DEMANDE à l'Etat français de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la ratification de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires ;